



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 JUILLET 2023

DÉLIBÉRATION n° 2023-63 du 5 juillet 2023

OBJET : Marché de Noël 2023 – Fixation des tarifs des emplacements

<p>Nombre de conseillers en exercice : 33</p> <p>Présents et représentés : 33</p> <p>Absent(s) excusé(s) : 0</p> <p>Date de la convocation : 27 juin 2023</p> <p><i>(Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)</i></p>	<p>L'An deux mille vingt-trois le cinq juillet, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Rodin, sous la Présidence de Monsieur Christian BERAUD, Maire.</p> <p><u>ÉTAIENT PRÉSENTS :</u></p> <p>M. BERAUD, Mme TAUNAY, M. FICHEUX, Mme KRIMI, M. CRUZILLAC, Mme BRAQUET, Mme COMTE, M. LE STER, Mme TOHON, M. FOURNIER, Mme LEBEAULT, Mme DE CARVALHO, Mme JANIN, M. LANSADE, Mme TALLEC, M. EMMENECKER, Mme CAZER, M. GOURTAY, M. JARNOUX, Mme PREVIDI, M. FERRIE, Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme GUEDON, M. PERDEREAU, Mme PERRON, Mme BLANC</p> <p><u>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :</u></p> <p>M. LEVALLET par M. BERAUD, Mme ALMEIDA par Mme KRIMI, M. BAC par Mme COMTE, M. KERVAN par M. JARNOUX, Mme LE MAÎTRE par Mme TALLEC, Mme COSSIC par Mme PERDEREAU</p> <p><u>ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :</u></p>
---	--

Mme DE CARVALHO est nommée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION n°2023-63 du 5 juillet 2023

OBJET : Marché de Noël 2023 – Fixation des tarifs des emplacements

La Ville d'Arpajon organise comme chaque année un marché de Noël qui se tiendra les 8, 9 & 10 décembre 2023 sur le parvis de l'hôtel de ville.

Le tarif des emplacements 2022 était 162 €. Pour l'édition 2023, il est proposé de revaloriser le tarif des emplacements pour les 3 jours à hauteur de 4,45% arrondi à l'euro supérieur, soit :

170 € (barnum 3x3m, tables, chaises, grilles, électricité fournis).

La réservation de l'emplacement est effective à compter de la réception du dossier complet et sous réserve du respect du type d'exposition.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la fixation du tarif des emplacements du Marché de Noël 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le projet de marché de Noël organisé par la Ville d'Arpajon,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le tarif suivant pour les emplacements pour le marché de Noël 2023 :

170 € (barnum 3x3m, tables, chaises, grilles, électricité fournis)

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Le Maire,
Christian BERAUD.



Fait et délibéré en séance publique
les jour, mois et an susdits
Le Maire,

Christian BERAUD
Christian BERAUD.